

Lire et faire lire, votre partenaire

- Pourquoi Lire et faire lire ?
- Lire et faire lire construit des partenariats avec les entreprises
 - Un partenariat sur mesure
 - Le financement de Lire et faire lire
 - Convention type de partenariat

POURQUOI LIRE ET FAIRE LIRE?



Il est possible, dans ce pays, de mobiliser les énergies en faveur d'une cause à caractère éducatif et social, pourvu qu'elle soit reconnue utile et juste : Le défi lancé en 1999 par Alexandre Jardin a montré sa pertinence.

L'utilité de Lire et faire lire est aujourd'hui évidente : partant du constat de la situation difficile de bon nombre d'enfants et de jeunes face à la lecture, ce sont 11000 bénévoles de plus de 50 ans qui mobilisent leur énergie pour apporter, en complément des indispensables apprentissages scolaires et plus largement éducatifs, le plus qui permettra d'encourager, voire de déclencher, la fréquentation des livres et de la littérature. Il n'est plus besoin aujourd'hui de prouver que la maîtrise de la lecture et de l'écrit est déterminante pour une insertion dans le tissu social, une meilleure compréhension du monde et une capacité à inventer l'avenir.

A cet aspect éducatif il faut ajouter la dimension de transmission entre les générations, deuxième volet d'utilité de ce programme : dans une société où pèse le risque d'isolement, individuel ou de générations, l'enthousiasme des lecteurs à rencontrer les enfants, à partager les expérience, montre qu'il est possible de déjouer ce risque et d'y apporter des réponses.

Lire et faire lire est une cause juste. Avec modestie, et avec une ambition raisonnée, Lire et faire lire a décidé de montrer que la mobilisation citoyenne n'était pas un vain mot, pourvu que soient offerts aux bénévoles un cadre, une structure d'accueil, et les moyens indispensables pour mettre en oeuvre, avec efficacité et dans le plaisir, leur volonté d'engagement.

Les moyens et les partenariats recherchés visent à mobiliser davantage encore de bénévoles et de structures éducatives d'accueil, et à accroître la pertinence d'un programme qui, pour être simple en apparence, suppose une organisation rigoureuse, un suivi au quotidien, une évaluation, des perspectives de développement, tant qualitatif que quantitatif.

OBJECTIFS

En termes d'objectifs, Lire et faire lire se propose d'apporter, à la faveur de la relation hebdomadaire entre un adulte de 50 ans et plus et un petit groupe d'enfants, des moments privilégiés de lecture commune et d'échange, puisant à la fois dans l'extrême richesse de la littérature de jeunesse, et dans les capacités d'écoute réciproque.

Complémentaire des divers espaces éducatifs institutionnels, Lire et faire lire, engagé dans la prévention de l'illettrisme, apporte sa contribution à la nécessaire réduction de cette douloureuse réalité sociale.

Implanté aussi bien en milieu urbain que dans les zones rurales, Lire et faire lire a également fait le choix de renforcer sa présence auprès des enfants en difficulté majeure, tant au plan éducatif que social.

ACTIVITE

Il s'agit pour Lire et faire lire de réunir les conditions pour que le programme réponde aux attentes formulées par les bénévoles et les enfants, en cohérence avec les acteurs du système éducatif (enseignants, bibliothécaires, éducateurs...) et les parents, partenaires indispensables de cette action éducative.

L'appui inestimable des deux réseaux associatifs porteurs du projet, la Ligue de l'Enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), a permis, grâce à l'investissement des relais départementaux, et la mise à disposition de moyens et de savoirfaire associatifs, la naissance et le développement du programme et constitue un gage de sa pérennité.

L'activité de Lire et faire lire, au moyen de sa structure nationale, de son implantation départementale sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer, de ses référents locaux à la plus petite échelle géographique, est essentiellement tournée vers la mise en œuvre, l'organisation, le suivi de ces rencontres hebdomadaires de groupes de 2 à 6 enfants, principalement hors temps scolaire.

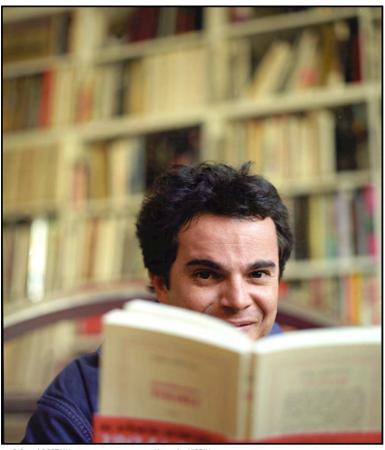
Cette simplicité apparente et cette spontanéité de l'engagement volontaire ne revêtent une efficacité réelle que si, dans le même temps, sont mis en œuvre un dispositif de formation dont les bénévoles sont très demandeurs et un regroupement régulier des bénévoles et des coordinateurs, à l'échelle des différents territoires, aux fins d'échange d'expériences, de suivi et d'évaluation.

Aujourd'hui Lire et faire lire agit afin de mobiliser davantage encore de bénévoles, de convaincre davantage encore de lieux d'accueil, de mesurer avec la rationalité qui s'impose, l'impact du programme sur un public qui manifeste aujourd'hui, à l'évidence, sa conviction, son enthousiasme, et ses attentes.

C'est toute la société qui a besoin de cette mobilisation sur le long terme tant dans son objet de plaisir et de bonheur individuels, que dans son utilité au bénéfice de la collectivité.

LIRE ET FAIRE LIRE CONSTRUIT DES PARTENARIATS AVEC LES ENTREPRISES

L'appel d'Alexandre Jardin



© Pascal ROSTAIN

Alexandre JARDIN

« Pouvons-nous accepter que 15% d'une classe d'âge entre en sixième sans maîtriser l'écrit ? Que faire pour aider l'école ? Lire et Faire Lire est né de cette révolte d'écrivains et de retraités efficaces. La pratique que nous proposons aux écoles primaires et maternelles est simple : des bénévoles retraités viennent chaque semaine, tout au long de l'année, transmettre le plaisir de la lecture à de très petits groupes d'enfants. Nous parions sur le lien intergénérationnel pour diffuser le virus de la lecture. Pourquoi? Parce que la question du plaisir de la lecture est cruciale. Un petit qui éprouve du plaisir à bouquiner

pérennise son acquis scolaire. Nous tentons ainsi de le vacciner contre l'exclusion. Aujourd'hui, 12 000 bénévoles interviennent dans près de 5000 écoles et structures éducatives réparties dans l'ensemble de nos départements. Lire et Faire est mis en œuvre sur le terrain par la Ligue de l'Enseignement et l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) et ça marche!

Chaque année, environ 250 000 enfants profitent de ce programme.

Un jour, si nous trouvons les moyens de nous développer, nous aurons contribué à faire de ce pays une nation de lecteurs! »

Alexandre Jardin, co-fondateur de Lire et faire lire

POURQUOI DEVENIR PARTENAIRE DE LIRE ET FAIRE LIRE

Lire et faire lire a toujours affirmé que seule une mobilisation de tous les acteurs civiques permettra de remporter la bataille de la lecture tout en développant le lien intergénérationnel.

Parmi ces acteurs, les entreprises, conscientes de leur responsabilité sociale, ont naturellement une place essentielle à tenir.

De fait, Lire et faire lire depuis sa création en 1999, noue des partenariats stratégiques avec les entreprises qui manifestent une volonté forte de se lancer dans cette belle aventure et l'association bénéficie du soutien d'entreprises de toutes tailles, issues de tous les secteurs d'activités avec lesquelles ont été imaginées et mises en place des actions personnalisées.

Avec Lire et faire lire, votre entreprise s'engage :

- Affirmez vos valeurs citoyennes

Défendre une grande cause comme celle de la lutte contre l'illettrisme et du développement du lien intergénérationnel, c'est devenir acteur de la solidarité et favoriser l'épanouissement de votre entreprise dans son environnement social et humain.

En vous engageant avec Lire et faire lire, vous affirmez votre stratégie de responsabilité sociale et la nature citoyenne de votre entreprise.

- Mobilisez votre personnel

Mobiliser vos cadres et vos employés autour d'un projet citoyen, c'est porter un message de solidarité, de partage et de responsabilité. C'est une initiative innovante qui ne laisse pas indifférent et qui peut rendre chaque salarié fier de son entreprise.

C'est aussi pour vos collaborateurs l'opportunité de s'investir, à différentes étapes de leur carrière professionnelle, dans un projet généreux.

- Affichez votre engagement

Soutenir nos actions en faveur des enfants et des retraités, c'est ajouter de la valeur à votre entreprise, à vos actions et à vos produits.

Lire et faire lire bénéficie d'une forte notoriété sur le territoire national et nous pouvons relayer votre engagement en affichant votre marque sur nos documents d'information ou en créant avec vous des événements médiatiques.

COMMENT DEVENIR PARTENAIRE DE LIRE ET FAIRE LIRE

Notre cause est enthousiasmante et mobilise la générosité, la créativité de tous. Avec les entreprises et leur personnel, de nombreux dispositifs de partenariats sont possibles, ponctuels ou construits dans la durée. Grande entreprise ou PME, avec vous nous définirons le mécénat le mieux adapté à votre éthique.

Votre partenariat peut revêtir des formes diverses :

- Faites un don

Un simple don permet à Lire et faire lire d'accroître les moyens de son action en faveur de la lecture et du développement du lien intergénérationnel.

- Participez au financement d'un programme

Votre entreprise peut financer une mission spécifique de Lire et faire lire par un engagement financier d'une durée déterminée, dans une région, une ville, un quartier.

- Participez à la collecte de fonds

La diffusion d'informations sur Lire et faire lire par votre entreprise, auprès de vos salariés, clients et prospects, sensibilise de futurs donateurs. En mettant à disposition de Lire et faire lire vos supports d'information, vous faites connaître son action et facilitez l'appel aux nouveaux donateurs.

- Proposez les dons sur salaire

Proposez à vos salariés de soutenir financièrement les actions de Lire et faire lire, en faisant un don ponctuel ou régulier. Votre entreprise double le montant des dons effectués par ses collaborateurs.

- Diffusez un produit-partage

Sur la vente d'un produit précis, à son prix initial de vente et pour une période déterminée, vous reversez toute ou partie de sa marge bénéficiaire au profit de Lire et faire lire à l'image du magazine Lire attribuant un euro par exemplaire vendu de son hors-série consacré à Astérix ou d'Essilor et Optic 2000 reversant deux euros par paire de lunettes junior vendue. A l'occasion de cette opération, l'entreprise peut également utiliser son savoir-faire et activer ses réseaux pour sensibiliser le grand public.

- Faites des dons en nature

Afin de limiter au maximum ses dépenses, Lire et faire lire s'efforce chaque fois que c'est possible de faire appel à des entreprises partenaires. Ainsi son call center est assuré par Team partners group et les espaces publicitaires des campagnes lui sont offerts par les médias à l'exemple de Milan presse.

Votre entreprise peut également contribuer aux actions de Lire et faire lire en mettant gracieusement à sa disposition certains de leurs produits ou de leurs services.

- Favorisez le mécénat de compétence

Votre entreprise peut contribuer à l'action de Lire et faire lire par la mise à disposition de compétences sous forme de prestations de services, de formations, de conseils techniques dans le montage de projets.

Cette formule de mécénat, qui connaît un grand développement, répond à la volonté croissante des entreprises de s'impliquer dans leurs sphères d'expertise et de participer concrètement à un projet d'intérêt général.

Mise à disposition de personnel, prêt de main-d'oeuvre, accompagnement dans le montage de projet, appui technique, les compétences des salariés sont un don précieux pour Lire et faire lire qui accueille dans ses locaux un ou plusieurs de vos salariés, à temps plein ou partiel, pour une mission donnée.

- Organisez une manifestation de soutien

Dans le cadre d'une manifestation professionnelle, votre entreprise peut sensibiliser les participants et les inviter à soutenir Lire et faire lire. Des écrivains et des lecteurs bénévoles peuvent intervenir à cette occasion.

Vous pouvez également organiser une manifestation de soutien, soirée de gala, vente aux enchères, avant-première... pour recueillir des fonds au profit de Lire et faire lire

Rappel : Incitations fiscales pour le mécénat

Des avantages fiscaux importants sont consentis aux donateurs : les deux tiers de votre don sont déductibles de votre impôt. Lire et faire lire est habilitée à recevoir des dons déductibles fiscalement.

Avant la loi du 1er août 2003, le montant du don des entreprises était déductible du résultat, ce qui correspondait à un avantage fiscal de 33 % dans la limite de 3,25 pour mille du chiffre d'affaires.

Depuis cette réforme, le don des entreprises ouvre désormais droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de la somme versée. L'avantage fiscal est donc doublé.

En outre, la limite est portée à 5 ‰ du chiffre d'affaires et lorsque ce plafond est atteint, l'excédent de versement peut donner lieu à réduction d'impôt au titre des cinq exercices suivants.

ENSEMBLE INVENTONS VOTRE PARTENARIAT

Vous avez une simple idée ou un projet plus précis de partenariat ? Nous sommes à votre écoute pour imaginer une solution qui respectera la culture de votre entreprise et emportera l'adhésion de vos salariés.

Pour toute information, contactez-nous:

Lire et faire lire 3 rue Récamier 75007 Paris Site internet : http://www.lireetfairelire.org

Partenariats entreprises : Laurent Piolatto, Délégué général

Tel: 01 43 58 96 25 mel: lpiolatto@lireetfairelire.org

UN PARTENARIAT SUR MESURE

L'objectif général de Lire et faire lire est de mobiliser le plus grand nombre possible de bénévoles intervenant dans les structures éducatives.

Dans le cadre de ce vaste projet, nous pouvons établir des actions plus ciblées en choisissant avec nos partenaires des territoires géographiques précis.

Ensemble nous déterminons l'ampleur de la mobilisation des bénévoles souhaitée et l'effectif des enfants concernés par leur intervention.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre d'une programmation annuelle clairement identifiée et évaluée (contexte, objectifs, coûts, critères d'évaluation, plannings de réalisation...).

Pour chaque projet, le rôle et les engagements de chacun font l'objet d'une convention de partenariat.

Lire et faire lire s'est engagé, avec les pouvoirs publics (Ministère de l'éducation nationale, Ministère de la culture (Direction du livre et de la lecture), Délégation interministérielle à la ville) et avec la CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales) dans plusieurs actions précises auxquelles les entreprises partenaires peuvent contribuer afin d'en accroître l'impact :

- Education prioritaire

Depuis 2006, le Ministère de l'Education nationale a inscrit Lire et faire lire dans les actions destinées à renforcer et accompagner les équipes pédagogiques dans les écoles et les collèges des réseaux «Ambition réussite». Une importante campagne de recrutement de bénévoles a été menée dans ces zones d'éducation prioritaire et Lire et faire lire poursuit son effort en faveur des enfants les plus défavorisés.

- Programme de réussite éducative

Avec le soutien de l'Acsé (agence nationale de la cohésion sociale et de l'égalité des chances) Lire et faire lire mobilise son réseau qui participe depuis 2006 aux actions conduites dans le cadre des Programmes de Réussite Educative. Partageant avec l'Acsé une volonté commune de favoriser l'égalité des chances et de conforter les liens intergénérationnels, Lire et faire lire développe son action dans ces quartiers en difficulté.

- Développement du lien intergénérationnel

Lire et faire lire développe sa présence dans les structures éducatives et sanitaires de la «petite enfance». En partenariat avec les communes et la Caisse Nationale d'allocations familiales, les bénévoles retraités proposent des lectures aux enfants fréquentant les crèches, la PMI, les centres sociaux...

- Formation des bénévoles

Avec le soutien du Ministère de la culture et du CDVA (Conseil du Développement de la Vie Associative), Lire et faire lire organise au niveau national des formations destinées aux bénévoles et coordinateurs sur les thèmes de la lecture de la poésie, de la lecture publique à voix haute...

UN PARTENARIAT SUR MESURE

Lire et faire lire agit au quotidien en permettant aux enfants et aux bénévoles de partager le plaisir de la lecture mais l'association mobilise également son réseau à l'occasion de plusieurs événements nationaux donnant lieu à partenariats.

La Rentrée Lire et faire lire

Au cours de la première quinzaine de novembre, selon les villes, en compagnie d'écrivains soutenant Lire et faire lire, les retraités franchissent les portes des écoles et font connaissance avec les enfants auxquels ils liront tout au long de l'année scolaire.

Lectures événementielles

A l'occasion de la Semaine bleue (octobre), une sélection d'ouvrages sur le thème des personnes âgées est proposée aux bénévoles de Lire et faire lire afin qu'ils participent à cette lecture événementielle. La Semaine d'éducation contre le racisme (mars) permet également une lecture événementielle sur ce thème.

Prix poésie des lecteurs Lire et faire lire

Les lecteurs lisent, de septembre à mi-février, les textes de 5 recueils sélectionnés par le Printemps des Poètes. Parmi ces 5 recueils, les lecteurs devront choisir un lauréat en répondant à la question suivante : *Quel livre souhaiteriez-vous voir entre les mains des enfants ?* Le 7eme prix a été remis lors du Salon du livre de Paris en mars 2009.

Sacs de pages

Depuis 2005, Lire et faire lire avec le soutien du Ministère de la santé, de la jeunesse et des Sports, propose l'opération «Sacs de pages». L'envoi d'un sac à dos contenant 5 livres offerts par les éditeurs permet d'enrichir les séances de lecture en centres de loisirs pendant les vacances. Les sélections ont eu pour thème : «Découvre le monde comme Jules Verne», «Héros éternels», «A la découverte de l'autre»...

A vous de lire

Lire et faire lire participe activement à cette manifestation (mai) et propose avec le soutien du Centre National du Livre des séances de lecture publiques d'œuvres d'auteurs jeunesse.

La Rencontre nationale Lire et faire lire

Temps fort dans l'année, la Rencontre nationale Lire et faire lire est depuis 2008 l'occasion de regrouper tous les deux ans les bénévoles et coordinateurs pour un événement culturel et une session de formation tout en investissant une ville d'accueil. Programmée en octobre, cette manifestation est soutenue par le Ministère de la culture (Direction du livre et de la lecture).

Les Rencontres interrégionales

Afin de se rencontrer, s'informer, se former et débattre autour du programme Lire et faire lire, chaque année sont organisées les Rencontres inter-régionales.

Depuis 2006, les rencontres sont ouvertes à l'ensemble des coordinateurs et bénévoles-relais du programme Lire et faire lire.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre,

Lire et Faire Lire,

association de loi 1901, numéro SIRET : 429 699 788 00031 dont le siège social est situé 3 rue Récamier 75007 Paris représentée par agissant en sa qualité de Président,

Ci-après dénommée "l'Association"

Et

X

dont le siège social est situé immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le N° SIREN représentée par agissant en sa qualité de

Ci-après dénommée "X"

Etant donné que,

L'Association, créée le 21 octobre 1999, a pour objet statutaire d'encourager et de développer toutes initiatives citoyennes de nature à promouvoir et développer le goût de la lecture. Pour poursuivre cet objet, elle entend utiliser tous moyens, notamment mais non exclusivement de communication écrite, audiovisuelle, et autres, pour diffuser ses idées et les traduire dans la réalité concrète. L'Association est composée de la Ligue de l'enseignement et de l'Union Nationale des Associations Familiales.

L'Association est notamment porteuse du programme «Lire et faire lire» qui se définit comme suit :

Lire et faire lire est un programme national de développement du plaisir de lire qui met en relation des petits groupes d'enfants avec des bénévoles retraités qui souhaitent offrir un peu de leur temps libre pour leur lire des histoires à voix haute et favoriser leur "entrée en lecture"

Lire et faire lire répond ainsi à deux objectifs complémentaires :

- un objectif éducatif et culturel
- un objectif d'échange intergénérationnel destiné à favoriser la rencontre et le dialogue entre des enfants et des retraités

En 2010 12000 bénévoles interviennent dans près de 5000 sites éducatifs sur l'ensemble de la France métropolitaine et dans les DOM-TOM (Martinique, Réunion, Guadeloupe).

X a pour objet....

X a eu connaissance des activités de **l'Association**. Il souscrit pleinement au but qu'elle poursuit qui s'inscrit dans la continuité des actions déjà menée par lui. Il souhaite participer au développement de son projet en aidant au financement des actions de l'association nationale.

Les parties se sont rapprochées et ont convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour but de définir les conditions de partenariat entre l'Association et X.

Article 2 – Durée

La présente convention est valable pour un an (1 an) à compter de la signature de celle-ci.

Au terme de la présente convention fixé d'un commun accord entre les parties à la date anniversaire de la présente convention, celle-ci se poursuivra dans les mêmes conditions par tacite reconduction pour un an (1 an) à compter de cette date, à défaut de volonté contraire manifestée par l'une ou l'autre partie, selon les modalités qui suivent.

La partie qui souhaite mettre fin à la convention à son terme doit adresser par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie sa décision au moins trois mois (3 mois) avant cette date.

Il sera procédé chaque année en juin à une évaluation de l'atteinte des objectifs recherchés par les deux parties et les modalités de la présente convention pourront alors être modifiées d'un commun accord.

<u>Article 3 – Obligations</u>

3.1 – Obligations de l'Association

L'Association s'engage à signaler le partenariat avec **X** dans ses documents de communication : dépliant, site internet, lettre mensuelle «Marque-Page» adressée à son réseau et bulletin destiné aux bénévoles «Il était une fois» diffusé en novembre et mai à 18 000 exemplaires.

Avant édition, **L'Association** s'engage à soumettre chacun des supports sus-cités à l'accord préalable et écrit de **X** concernant le logo et son intégration dans le document. Cet accord doit intervenir dans un délai de 10 jours ouvrables sinon il sera considéré comme tacitement acquis. **L'Association** s'engage à remettre annuellement un bilan quantitatif et qualitatif de ses activités.

3.2 – Obligations de X

| X | \mathbf{S}^{2} | engage? | e dans | le ca | dre de | son i | mécéna | t à soute | enir l' | Association | en | . |
|---|------------------|---------|--------|-------|--------|-------|--------|-----------|----------------|-------------|----|-----------|
| | | | | | | | | | | | | |

Dans le cadre de ce mécénat, X s'engage également à

<u>Article 4 – Communication du partenariat</u>

Chaque partie s'engage à travailler dans un esprit d'étroite collaboration. Tout document doit être validé par écrit par les deux parties avant édition.

<u>Article 5 – Propriété intellectuelle</u>

Chaque partie s'engage à respecter les droits de l'autre partie sur ses marques. Elle s'engage notamment à ne pas utiliser sans autorisation une marque de l'autre partie et, de façon générale, à prendre toute mesure utile pour éviter un quelconque risque de confusion dans l'esprit du public entre la marque X, d'une part, et la marque Lire et faire lire, d'autre part. Les marques seront respectées et citées tant dans leur proportion que leur graphisme et leurs couleurs tels que revendiqués auprès de l'INPI.

<u>Article 6 – Evolution et Modification</u>

Chaque partie se réserve le droit de proposer à l'autre partie des évolutions à la présente convention. Après accord des deux parties, les évolutions définies seront alors annexées sous forme d'avenant, signé des deux parties et annexé à la présente convention.

Dans tous les cas, la présente convention ne pourra être modifiée que par avenant, signé des deux parties.

Article 7 - Litige, loi et juridiction compétente

- 7.1 Dans le cas où se produirait un litige entre les parties concernant l'interprétation ou l'exécution des présentes, elles tenteront de le résoudre à l'amiable en le soumettant au bureau ou au CA des deux parties ou à un médiateur dans un délais de deux mois. A défaut, seul le Tribunal de commerce de Paris sera compétent afin de trancher le litige en cause.
 - 7.2 La présente convention est soumise au droit français.

| Fait à Paris, le, | en deux exemplaires | originaux |
|-------------------------|---------------------|-----------|
| Pour Lire et Faire Lire | | Pour X |

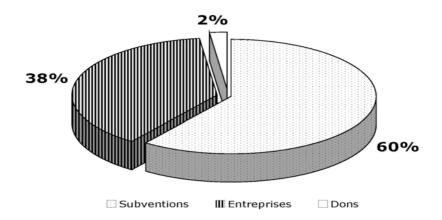
LE FINANCEMENT DE LIRE ET FAIRE LIRE

Rigueur des comptes et transparence financière sont deux règles qui ont toujours guidé nos actions. L'équipe de l'association nationale est volontairement restreinte pour maintenir les frais de gestion à leur minimum. Chaque année les comptes de Lire et faire lire sont vérifiés par le cabinet Mazars, commissaire aux comptes et sont publiés dans le rapport d'activité envoyé à tous les donateurs et partenaires.

Ressources

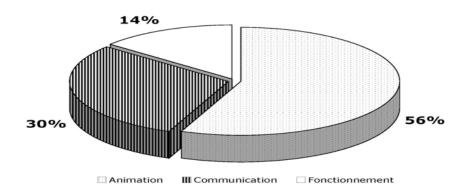
L'association nationale Lire et faire lire a pour mission la communication, la promotion de Lire et faire lire, la coordination et l'animation du réseau.

Son financement est assuré par des subventions de l'Etat à hauteur de 130000 euros, le mécénat d'entreprises (83000 euros) et les dons (4000 euros). *Comptes annuels 2006*



Charges

Nous présentons les charges en 3 rubriques : les dépenses de communication, les dépenses d'animation du réseau, les dépenses de fonctionnement (frais de gestion administratif, amortissement de matériel...) Nous avons affecté les salaires et frais généraux aux activités auxquelles ils sont liés afin d'avoir une bonne représentation de la répartition des dépenses.



Ils ont fait confiance à Lire et faire lire

Depuis sa création en 1999, Lire et faire lire s'est développé en bénéficiant du soutien et de l'engagement des partenaires et mécènes privés. Lire et faire lire remercie :

- Editions Robert Laffont
 - Picard Surgelés
- La Fondation France télécom
 - La Fondation de la RATP
 - Tati
 - Essilor
 - Optic 2000
 - France loisirs
 - LIRE
 - Milan presse
 - Team partners group
 - Fondation Fortis France